

Pacte de lutte contre les déserts médicaux : le ROF salue la volonté d'agir du Gouvernement.

Le ROF accueille avec satisfaction les mesures annoncées par le Premier Ministre dans le « Pacte de lutte contre les déserts médicaux » ce 25 avril, et la volonté d'agir concrètement pour faciliter l'accès aux soins en France, visuels notamment.

Le principe de solidarité territoriale qui est au cœur du Pacte fait écho aux préoccupations du Rassemblement des Opticiens de France, qui rappelle que **13 000 centres optiques et près de 44 000 opticiens maillent le territoire**, et peuvent être davantage mobilisés à l'avenir.

Nous saluons les deux mesures annoncées qui mentionnent explicitement les opticiens :

- Concernant la généralisation de l'expérimentation permettant l'intervention des opticiens-lunetiers en EHPAD - proposition formulée par le ROF à plusieurs reprises - nous assurons aux Pouvoirs publics notre pleine disponibilité pour collaborer.

En ce sens, forts des retours de terrain de nos professionnels, nous souhaitons proposer des pistes d'ajustement du dispositif, qui permettraient d'optimiser son efficacité pour une meilleure prise en charge des personnes isolées ou à mobilité réduite.

- Les opticiens accueillent également très favorablement la volonté du Gouvernement de faciliter l'adaptation des primo-prescriptions par les opticiens. Nous rappelons que le déploiement de la e-prescription devrait faciliter la communication entre les professionnels de santé en cas d'adaptation de la correction, puisqu'il est prévu que celle-ci puisse être tracée dans le DMP des patients notamment.

Nous sommes à disposition des pouvoirs publics pour tout échange sur ces sujets.

S'inscrivant dans la logique du Gouvernement concernant les délégations de tâches, **le ROF rappelle enfin qu'il porte une proposition pour un protocole national de coopération pour la filière visuelle**, qu'il espère voir étudier prochainement.

Les opticiens du ROF se tiennent prêts à agir, en coopérant avec les acteurs de la filière et les Pouvoirs publics, pour mettre en œuvre toutes les pistes qui favoriseront la santé visuelle des Français.

A propos du ROF :

Syndicat patronal majoritaire du secteur, le Rassemblement des Opticiens de France est issu de la fusion en 2018 du Syndicat National des Opticiens Réunis (SNOR) et de l'Union des Opticiens (UDO). Avec une représentativité de 81% dans la branche optique-lunetterie, le ROF se singularise par la diversité des structures d'exercice qui le composent : il est l'unique syndicat à fédérer à la fois les enseignes leaders du marché de l'optique, les opticiens indépendants et des associations régionales. Un fonctionnement collectif au service de tous les opticiens.

Le ROF assure la représentation de ses adhérents auprès des ministères (Santé, Commerce et Éducation Nationale...) et des organismes publics. Il défend l'évolution de la profession d'opticien pour faciliter l'accès aux soins visuels en France, il assure la promotion de la profession auprès du grand public et il propose à ses adhérents un ensemble de services pour les accompagner dans leur activité.